

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-43-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU le Code de la Route,

VU la demande de Monsieur Guillaume LEROY, Gaec du Petit Vicel 50760 ANNEVILLE-EN-SAIRE, en vue de faire l'élagage des haies Rue de la Planque,

VU la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation dans une partie de la rue de la Planque,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits le jeudi 30 juillet 2020 **dans la 2<sup>ème</sup> partie de la rue de la Planque (de la Rue de l'Abbaye jusqu'à la Rue du Val de Saire) de 7h jusqu'à la fin des travaux** afin de permettre au véhicule effectuant les travaux de stationner et de manoeuvrer.

**Article 2 :** La signalisation sera effectuée par les services de la Mairie.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de St Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 28 juillet 2020

Pour le Maire  
L'Adjointe au Maire par délégation  
Christine HAMEL DORDONNAT

